ACADEMIE DE GRENOBLE ANNEE SCOLAIRE : 2026-2027
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Déclaration de demande de remboursement des frais de déplacement pour les fonctionnaires enseignants et d'éducation stagiaire en formation à mi-temps à l'INSPE

NOM : ……

Prénom : …….

Grade :…… Discipline : ……..

Adresse personnelle : …….

Etablissement : ……

Site de l'INSPE : ……..

Indemnité forfaitaire de formation:
=> Le taux annuel de l'indemnité est fixé à 1100 € et fait l'objet d'un versement mensuel pendant la durée de formation, sur une période de 10 mois d'octobre à juillet
=> Cette indemnité est exclusive du remboursement des frais de déplacement

Frais de déplacement effectués entre la commune de la résidence administrative ou familiale et la commune du site de l'INSPE *
La réglementation indique que si vous vous déplacez, hors des communes* de votre résidence administrative et de votre résidence familiale, vous pouvez prétendre à la prise en charge de vos frais de déplacement. En effet, vous pouvez solliciter la prise en charge de vos trajets entre la commune de votre résidence administrative ou familiale et la commune du lieu de formation, au début et à la fin de la session de formation. Dans ce cas, vous serez indemnisé(e), sur la base du trajet le plus court et du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux (barème SNCF 2eme classe).

**Constitue une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs. Par exemple, les communes de Grenoble, Seyssinet et Saint Martin d'hères constituent une même commune.*

Je déclare (*cocher la case correspondant à votre choix*) :

- ☐ Je renonce au versement de l'IFF et sollicite le remboursement des frais de déplacement effectués entre la commune de ma résidence administrative ou familiale et le site de l'INSPE notamment pour les journées de formation, réunions ou autres activités **obligatoires** liées à ma formation, sous réserve de leur éligibilité au remboursement. Je prends note que le remboursement de mes frais de déplacements nécessite une **déclaration mensuelle** de ma part dans l'outil Chorus-DT. Je m'engage à fournir, à la demande de l'administration, les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande.

Je m'engage à informer sans délai mon service gestionnaire de toute modification de ma situation administrative ou de mes modalités de déplacement pouvant avoir une incidence sur la prise en charge de mes frais.

PJ: arreté d'affectation, atttestation de présence mensuelle qui mentionne toutes les journées de présence à l'INSPE (sera transmise par l'INSPE) et justificartif de domicile de moins de 3 mois (frais de déplacement)

Je déclare avoir pris connaissance que ce choix est irrévocable

A……..., Le

SIGNATURE de l'intéressé(e) :